



Contrat de bail

Par Abbronzatissima99

Bonsoir

Je suis à la recherche d'un logement sur Paris et j'ai reçue une offre mais je veux m'assurer que ça ne soit pas une arnaque. Le bailleur réclame la caution avant la visite, il a rédigé un contrat de bail et il m'a envoyé sa carte d'identité.

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous ne payez JAMAIS RIEN avant de visiter.

Passez plutôt par une agence, rien ne prouve que cette CNI est la sienne, ni qu'il est propriétaire du logement.

Par janus2

Bonjour,

Le bailleur ne peut pas exiger la moindre somme avant la signature du bail.

La visite, c'est autre chose...

Par Abbronzatissima99

En effet il a rédigé un contrat de bail avant la visite et je l'ai signé.

Par janus2

Si vous avez signé le bail, vous êtes donc engagé et le bailleur peut demander le dépôt de garantie et le premier loyer.

Par Abbronzatissima99

Même sans la visite? Je fait une visite virtuelle et des photos.

Et quelles sont les caractéristiques d'un contrat de bail?

Par Isadore

Bonjour,

Notez que vous êtes engagé, la visite ne sera qu'une formalité. Vous ne pourrez rompre le bail qu'avec un préavis, même si vous n'entrez jamais dans le logement.

Par janus2

Même sans la visite?

Bah oui.

Il n'y a même plus besoin de visite du coup puisque vous avez signé le bail.

Par yapasdequoi

Je confirme.

Ayant signé le bail vous êtes engagé.

Même sans visite.
Soyez attentif lors de l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

Par Pierrejacques11

Bonjour , vous n'habitez pas à Paris et n'avez pas prévu de vous y rendre prochainement ? Il est légitime d'avoir des craintes même si un virement bancaire ce n'est pas PayP.. ou autres .
Si vous n'avez pas la possibilité de vérifier en vous déplaçant, vous pouvez à tout le moins contacter son conseiller bancaire.

Par Abbronzatissima99

Et comment cela est possible ?

Par yapasdequoi

Ne payez surtout pas par virement. Il faut vous rendre sur place et ne payer qu'en échange de la remise des clés du logement.

Le conseiller bancaire ? il est tenu au secret professionnel et ne dira rien sur son client.

Par Pierrejacques11

J'ai bien sûr déjà contacté des conseillers bancaires notamment pour des chèques de banque et puisque le client leur demandent ils donnent les informations nécessaires.

Ceci étant je réitère que dans la mesure du possible il convient toujours de se déplacer.

Par Abbronzatissima99

Et comment cela est possible, quels sont les procédures ?

J'ai demandé de payer après la visite mais il m'a répondu ça Le document de paiement de la caution est indispensable pour la validation de l'enregistrement du logement au nom du locataire dans mon registre de base locative. Et comme je ne cesse de vous le préciser et même mentionné dans le contrat de bail, la location de mon logement suit une organisation donné qui necessite obligatoirement la validation de l'enregistrement du logement au nom du nouveau locataire avant toute suite de visite d'État des lieux et d'aménagement de ce dernier. Ainsi donc sans le paiement de la caution ajouter au contrat de bail signé, je ne saurais vous acceptez.

Merci une fois encore pour la compréhension

Madame,

Merci pour votre message retour. Tout d'abord sachez que je ne fais pas de distinction avec mes locataires. Ils suivent tous les mêmes conditions avant d'intégrer mon logement. Raison même pour laquelle je m'assure d'abord à travers les photos et vidéo du logement si l'intéressé veut réellement prendre le logement et ainsi la réservation effectuée on conclut tout les documents restant à l'état des lieux pour la remise des clefs.

À présent sachez une fois encore que je ne vous oblige à rien à prendre mon logement si ce dernier et les conditions ne vous conviennent pas.

Sur ce, je serais en attente de votre retour afin de savoir si je dois continuer avec vous pour la validation de l'enregistrement du logement en votre nom dans mon registre de base locative et pour la suite de notre rendez vous fixer ou si je dois dès à présent procéder à l'annulation de notre contrat puisque je commence également par recevoir d'autres offres de personne également intéressé par le même logement pour une même durée de bail que vous.

Merci cordialement

En attente de votre retour"

Que dois je faire?

Par Pierrejacques11

Déjà précisez svp de quel type de bail il s'agit, si le bailleur l'a également signé et si vous avez prévu de vous rendre sur place prochainement

Par Abbronzatissima99

C'est un contact de location, signé par le bailleur et le contrat précède la visite. Et je l'ai signé.

Voici ces derniers Voici les derniers message:" Madame,

Merci pour votre message retour. Tout d'abord sachez que je ne fais pas de distinction avec mes locataires. Ils suivent tous les mêmes conditions avant d'intégrer mon logement. Raison même pour laquelle je m'assure d'abord à travers les photos et vidéo du logement si l'intéressé veut réellement prendre le logement et ainsi la réservation effectuée on conclut tout les documents restant à l'état des lieux pour la remise des clefs.

À présent sachez une fois encore que je ne vous oblige à rien à prendre mon logement si ce dernier et les conditions ne vous conviennent pas.

Sur ce, je serais en attente de votre retour afin de savoir si je dois continuer avec vous pour la validation de l'enregistrement du logement en votre nom dans mon registre de base locative et pour la suite de notre rendez vous fixer ou si je dois dès à présent procéder à l'annulation de notre contrat puisque je commence également par recevoir d'autres offres de personne également intéressé par le même logement pour une même durée de bail que vous.

Merci cordialement

En attente de votre retour".

Je sais pas quoi faire...

Par Pierrejacques11

Demandez un avis de taxe foncière ou un document émanant de son syndic pour vous rassurer

Par yapasdequoi

Ne payez rien avant d'avoir les clés.

Vu le texte rédigé dans un français approximatif, et les demandes illégales de payer avant d'entrer dans les lieux, je pense que c'est une arnaque.

Par Pierrejacques11

Déjà précisez svp de quel type de bail il s'agit, si le bailleur l'a également signé et si vous avez prévu de vous rendre sur place prochainement